



## **Quoi faire lorsque vous êtes victime d'actes criminels ?**

**(Indemnisation des victimes d'actes criminels - IVAC)**

---

Vous devez:

1. Signaler votre absence au Service de santé et de sécurité du travail (Carmie D'Addario, poste 7497 ou Susy-K. Gioia, poste 7224) ainsi qu'à votre superviseur;
2. Tous certificats ou rapports médicaux doivent être acheminés au Service de santé et de sécurité dans les meilleurs délais par la poste ou par télécopieur : 514-483-7487 ou par courriel à [HealthandSafety@emsb.qc.ca](mailto:HealthandSafety@emsb.qc.ca) . **Veillez noter: les photos pris avec un téléphone mobile envoyé par courriel ne seront pas acceptées, le document original doit suivre sans délais;**
3. Le Service de santé et de sécurité confirmera l'admissibilité de votre réclamation et vous placera en assurance salaire dans l'attente d'une décision de l'IVAC. Une lettre vous sera envoyée à cet effet ainsi qu'un rapport médical d'invalidité à faire compléter par votre médecin traitant. Un formulaire d'autorisation d'accès à votre dossier d'IVAC devra aussi être signé et retourné par courrier au Service de santé et de sécurité;
4. Collaborer avec le Service de santé et de sécurité afin d'assurer le suivi de votre réclamation à la IVAC;
5. Collaborer avec le Service de santé et de sécurité afin d'assurer le suivi de votre absence et développer un plan de réintégration approprié;
6. Lors de la réception de la décision d'IVAC quant à l'admissibilité de votre réclamation, vous devez contacter le Service de santé et de sécurité afin de partager l'information;
7. **Important : Vous devez rembourser à la Commission scolaire tout montant reçu de la IVAC** ainsi vous devrez transférer l'avis de paiement envoyé par celle-ci afin de préciser les indemnités de remplacement du revenu reçues. Votre paie sera ensuite ajustée afin de refléter les indemnités reçus d'IVAC;
8. Lorsque le médecin recommande un retour au travail (régulier, progressif ou léger), ce retour doit être préalablement approuvé par le Service de santé et de sécurité.